

## **Charte du CDI**

Collège Privé Saint Joseph – Aubervilliers  
Année scolaire 2025-2026  
Professeure documentaliste : Mme KHALED

Le CDI est un espace dédié à la lecture, à la recherche, à l'information, au travail personnel et à la découverte culturelle. Il est ouvert à tous les élèves et membres de la communauté éducative.

Horaires d'ouverture :

- Lundi et mardi : de 13h à 13h30
- Mercredi : de 9h à 12h
- Jeudi et vendredi : de 9h à 15h40

Le CDI est accessible pendant les récréations, la pause méridienne, et durant les heures de permanence pour les élèves motivés souhaitant réellement travailler.

Les élèves doivent présenter leur carnet de correspondance et s'inscrire à chaque passage au CDI.

Règles de vie au CDI :

Chaque élève s'engage à respecter un cadre calme et studieux. Il est demandé :

- de suivre les consignes de la professeure documentaliste,
- de respecter les autres usagers,
- de prendre soin des documents, du mobilier et du matériel informatique,
- de ne pas parler fort, courir ou manger dans le CDI.

L'utilisation des ordinateurs est strictement réservée aux recherches et travaux scolaires.

Emprunt de documents :

Les élèves peuvent emprunter des documents pour une durée de deux semaines. Ceux-ci doivent être rendus en bon état et dans les délais. En cas de perte ou de détérioration, le document devra être remplacé ou remboursé.

Sanctions :

Tout manquement à cette charte peut entraîner un rappel à l'ordre, une exclusion temporaire du CDI ou des sorties pédagogiques, voire un signalement à la direction et aux familles. Des sanctions peuvent également être appliquées, telles qu'une croix, une heure de retenue ou toute autre mesure prévue par le règlement intérieur du collège.

Cette charte a pour but de faire du CDI un lieu agréable, respectueux et enrichissant pour tous. En respectant ces règles, chaque élève contribue à préserver un espace calme et accueillant, propice à la lecture, à l'apprentissage et au travail.